



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles

## Arrêté

portant inscription au titre des monuments historiques  
des vestiges de la *villa* antique de Pèbre à VINON-SUR-VERDON (Var)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 28 avril 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** que les vestiges archéologiques de la *villa* antique de Pèbre à Vinon-sur-Verdon présentent au point de vue de l'histoire et de l'archéologie un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la rareté de ce type de *villa* résidentielle, de son étendue, et de la présence de mosaïques polychromes de l'Antiquité tardive,

## ARRETE

**Article premier** : Sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité, les vestiges de la *villa* antique de Pèbre, tels que délimités sur le plan ci-annexé, situés Route de Bouyte à VINON-SUR-VERDON (Var), sur les parcelles n° 189 et 135, d'une contenance respective de 4473 m<sup>2</sup> et de 130 571 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section ZE, et appartenant :

- Pour la parcelle n° 189 à Monsieur Dominique Louis Marie Albert JOUBERT, agriculteur retraité, époux de Madame Yannick Germaine DAMANCE, demeurant à VINON-SUR-VERDON (83560), Domaine de Pèbre, né à AIX-EN-PROVENCE (13100) le 4 juillet 1943. Monsieur Dominique Louis Marie Albert JOUBERT en est le propriétaire aux termes d'un procès-verbal de remembrement de la commune de VINON-SUR-VERDON en date du 18 mai 1982, publié au service de la publicité foncière de DRAGUIGNAN 2 le 18 mai 1982 volume 3524, numéro 11.

La parcelle ZE n° 189 est issue de la division de la parcelle n°183, numérotée par le service du cadastre le 21 février 2017 et publiée le 31 juillet 2019 au Service de la Publicité Foncière de

DRAGUIGNAN (Var), 2<sup>e</sup> bureau, Volume 2019 P numéro 7392.

Il convient de préciser que la parcelle ZE 183 est issue de la ZE 136 qui est elle-même issue de la ZE 107, elle-même issue de la ZE 97, elle-même issue de la ZE 80, elle-même issue de la ZE 14.

- Pour la parcelle n° 135 : La nue-propriété, pour moitié à Mademoiselle Isabelle Anne Christiane JOUBERT, agent immobilier, célibataire, demeurant à Vinon-sur-Verdon (83560) Domaine de Pèbre, née à Marseille (13000) le 23 mars 1969, et pour moitié à Monsieur Guillaume Marc Philippe Marie JOUBERT, agriculteur, célibataire, demeurant à Vinon-sur-Verdon (83560) Domaine de Pèbre, né à Vinon-sur-Verdon (83560) le 29 mars 1977, propriétaires, sous réserve d'usufruit au profit de Monsieur Dominique Louis Marie Albert JOUBERT, avec réversion à Madame Yannick Germaine DAMANCE, épouse de M. Dominique JOUBERT, née le 20 septembre 1946 à MARSEILLE, par acte reçu le 20 juillet 2010 par Maître Nicolas GUEYRAUD, Notaire à RIAN (Var), publié le 14 septembre 2010 au Service de la Publicité Foncière de DRAGUIGNAN (Var), 2<sup>e</sup> bureau, Volume 2010 P n° 7393. Cette parcelle provient de la division de la parcelle n° 107, numérotée par le service du cadastre le 18 juin 2010 et publiée le 14 septembre 2010 au Service de la Publicité Foncière de DRAGUIGNAN (Var), 2<sup>e</sup> bureau, Volume 2010 P n° 7393.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 14 DEC. 2022

Le Préfet de Région,



Christophe MIRMAND

**Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques  
des vestiges de la villa antique de Fèbre à VINON-SUR-VERDON (Var)**



Marseille, le 14 DEC. 2022

Le Préfet de Région,

  
Christophe MIRMAND